

Compte rendu de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL de BALADOU en date du LUNDI 28 AOUT 2017

La séance est ouverte à 20 heures 40 minutes sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Philippe PAGEOT.

Sont présents: Jean-Philippe PAGEOT, Nicole CREMOUX, Isabelle GRISET, Patrick LAVILLE, Hervé CLEDEL, Jean DELVERT.

Absents excusés: Lionel CHABREYRIE, Jean-Paul CAMPASTIE (pouvoir à Hervé CLEDEL), Jocelyne AUDRAN MAURY (pouvoir à Jean Philippe PAGEOT), Eric LAFAURIE, Laurence GOURSAT.

Secrétaire de séance : Jean DELVERT

Le compte rendu de séance du 12 juillet 2017, lu par Hervé Clédél, est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Ordre du jour :

Délibération :

- 1/ Extension du Regroupement Pédagogique Intercommunal Baladou Cuzance Martel à la commune de Montvalent
- 2/ Attribution d'une indemnité de conseil à Monsieur le Receveur du Centre des Finances Publiques de Martel
- 3/ Suppression du poste d'adjoint technique principal de 2ème classe - 34h/semaine (départ retraite)
- 4/ Dénomination communauté de communes (suite à fusion au 1er janvier 2017)

Nous passons à l'ORDRE DU JOUR :

1/ Extension du Regroupement Pédagogique Intercommunal Baladou Cuzance Martel à la commune de Montvalent.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande de la commune de Montvalent d'intégrer le RPI formé par Cuzance Baladou Martel. La délibération de la commune de Montvalent est présentée. Le regroupement pédagogique concernerait les élèves de maternelle et primaire.

Considérant que la commune de Montvalent ne dispose pas d'école sur son territoire et que ses enfants sont depuis plusieurs années en partie scolarisés à Martel,
Considérant le bien-fondé pour cette commune de les regrouper,
Considérant que cette adhésion permettrait de pérenniser les effectifs du regroupement pédagogique,
Considérant l'avis favorable de l'Inspecteur de l'Education Nationale à ce projet.

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur cette adhésion.

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré:

- d'accepter l'adhésion de la commune de Montvalent au regroupement pédagogique intercommunal actuellement composé de Baladou Cuzance et Martel pour les élèves de maternelle et primaire,
- et d'approuver cette adhésion à compter de la rentrée de septembre 2017.

Délibération approuvée par voix 8 POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION.

2/ Attribution d'une indemnité de conseil à Monsieur le Receveur du Centre des Finances Publiques de Martel.

Le Conseil Municipal, considérant les services rendus par Monsieur le Receveur Municipal du Centre des Finances Publiques de Martel en sa qualité de conseiller économique et financier de la commune de BALADOU, suggère de lui allouer pour l'exercice budgétaire 2016 une indemnité de 455.05€ bruts (quatre cent cinquante cinq euros cinq cents).

Cette indemnité est calculée à partir de la moyenne des dépenses réelles des exercices 2014, 2015 et 2016 des différents budgets communaux (principal et annexes). Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017 à l'article 6225 tels que votés lors du conseil municipal le 30 mars 2017.

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, de lui allouer l'indemnité de conseil proposée.

Délibération approuvée par voix 8 POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION.

3/ Suppression du poste d'adjoint technique principal de 2ème classe – 34h/semaine (départ retraite).

Monsieur le Maire remémore à l'assemblée la création effectuée en février d'un poste de catégorie C au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe à raison de 34h/semaine.

Il rappelle également le départ en retraite à compter du 1er septembre prochain de l'agent qui occupait ce poste et le remplacement aux fonctions par un agent relevant d'un grade et d'une durée hebdomadaire inférieurs conformément à la délibération actée le 12 juillet dernier.

En conséquence Monsieur le Maire soumet à l'assemblée la suppression du poste dépourvu d'affectation et devenu obsolète.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, acte la suppression du poste d'adjoint technique principal de 2ème classe sus mentionné à compter du 1er septembre 2017.

Délibération approuvée par voix 8 POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION.

4/ Dénomination communauté de communes (suite à fusion au 1er janvier 2017).

M. le Maire rappelle que dans le cadre de la préparation de la fusion-extension, des groupes de travail composés d'élus représentant les deux communautés de communes amenées à fusionner et la commune de Sousceyrac en Quercy s'étaient réunis afin de mieux connaître les fonctionnements respectifs, les compétences exercées mais également d'anticiper sur le fonctionnement futur de notre communauté en terme de gouvernance et d'organisation territoriale.

Lors de sa séance d'installation du 7 janvier 2017, le conseil communautaire a validé les propositions du Comité de pilotage constitué pour faire la synthèse des travaux des commissions, à savoir :

*Le nom de la communauté de communes : « Causse et Vallée de la Dordogne »,

*Le siège social : Bramefond- 46 200 SOUILLAC,

*L'organisation territoriale articulée autour des quatre pôles : Gramat Padirac / Saint Céré- Sousceyrac en Quercy / Biars sur Cère – Bretenoux – Vayrac / Martel Payrac Souillac Rocamadour,

*Un Bureau renforcé en nombre d'élus et en missions : 4 Vice- Présidents territoriaux et 11 Vice-Présidents thématiques, 18 autres membres issus des pôles au prorata de la population.

M. le Maire donne lecture du courrier de M. le Sous-Préfet en date du 2 août dernier qui sollicite l'avis du conseil sur le changement de nom de la communauté et ce en application de l'article L 5211-20 du CGCT. Il précise que cette procédure est nécessaire et urgente pour permettre, en priorité, d'enclencher le transfert des biens immobiliers des anciennes structures au profit de la nouvelle Communauté de communes Cauvaldor (publication au fichier immobilier).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable au nouveau nom de l'EPCI sous l'appellation « Causse et Vallée de la Dordogne » dite CAUVALDOR.

Délibération approuvée par voix 7 POUR, 0 CONTRE et 1 ABSTENTION.

Questions diverses :

Jean Philippe Pageot nous informe qu'il est à la recherche d'un camion benne. Il doit en voir un à Allasac.

Le Maire et les deux premiers adjoints font part de leur réunion de samedi matin à Sarrazac dans le cadre des rencontres de notre député Huguette Tiegna avec les élus de sa circonscription.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée par Monsieur le Maire à 21 h 30 mn.

En foi de quoi a été dressé le présent procès verbal.



Baladon le 29/08/2017
Le Maire
Jean-Philippe PAGEOT